

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 16 octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

9 octobre 2026

Étaient présents :

M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY, Mme Alexandra FORET, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

20 octobre 2026

Date de signature,

20 octobre 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

Étaient excusés, ont donné procuration :

Mme Lisa AUBERT (pouvoir à Mme Sylvie CHRISTIAENS), Mme Hélène AUBRY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Annic DESSAUX (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Hakim FATMI (pouvoir à M. Bastien CORITON), M. Christophe GIRARD (pouvoir à M. Paul GONCALVES), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT), Mme Christelle TOCQUEVILLE (pouvoir à Mme Alexandra FORET), M. Kévin MIERE.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-135	Convention d'occupation temporaire Implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés sur la mairie de Caudebec-en-Caux
------------	--

Monsieur le Maire expose :

Caux Seine Agglo est responsable, sur l'ensemble du territoire communautaire, de la production et de la distribution d'eau potable, ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées des usagers.

Dans le cadre de ses compétences, Caux Seine Agglo a lancé un projet de modernisation de son système de comptage d'eau. Ce projet vise à instaurer un système automatisé permettant le relevé à distance des consommations d'eau des usagers.

Caux Seine agglo a confié la réalisation de ce projet à son concessionnaire de service d'eau, la société STGS.

Pour assurer le fonctionnement du réseau, Caux Seine Agglo souhaite installer dans un bâtiment appartenant à la commune un équipement de télérelève en hauteur.

Après étude de plusieurs lieux, la mairie de Caudebec-en-Caux est le bâtiment le mieux placé et le plus adapté à recevoir l'équipement de télérelève. Préalablement à la pose de l'antenne, l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France devra être reçu.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu les articles L 2121-29 et L2241-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 2122-1 et 2122-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de convention transmis par Caux Seine Agglo, Convention d'occupation Temporaire, Implantation en Hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés ;

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 8 octobre 2026 ;

Considérant la nécessité d'accorder une convention d'occupation précaire et révocable des lieux ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention d'occupation temporaire, implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés sur la mairie de Caudebec en Caux, commune déléguée de Rives-en-Seine, sous réserve de l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention d'occupation se rapportant aux dites installations et tout acte ou tout document se rapportant à l'occupation de temporaire et l'implantation en hauteur d'équipements de télérelève sur la Mairie déléguée de Caudebec-en-Caux.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

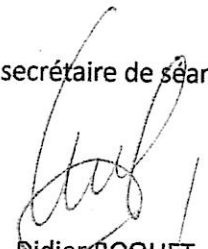
Pour extrait conforme,



Le Maire,


Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET